

## OUVRENT EN MARS 2022

### **Une formation menant au Titre d'Agent de Sûreté de de Sécurité Privée (TA2SP)**

#### LE METIER

L'agent(e) de sécurité surveille une zone définie ou en contrôle l'accès. Il/elle adopté une attitude respectueuse mais ferme dans sa relation aux usagers des lieux.

Il/elle assure la sécurité liée aux risques incendie. Il/elle fait respecter la réglementation et les consignes en vigueur sur les lieux Il/elle réagit à tout dysfonctionnement.

Il/elle porte une tenue conforme à la réglementation en vigueur.

#### LA FORMATION & LE DIPLOME

La formation, d'une durée de 400h, est sanctionnée par le **Titre Professionnel d'Agent de Sûreté et de Sécurité Privée (TA2SP)** du Ministère du Travail de niveau IV.

### **Les conditions d'inscription pour cette formation**

- Avoir 18 ans au minimum à l'entrée en formation
- Avoir une bonne forme physique (station debout fréquente) et une bonne élocution.
- Être inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi au POLE EMPLOI
- Remplir les conditions de résidence
- Ne pas avoir bénéficié d'une aide à la Continuité territoriale ou du Passeport Mobilité Études dans l'année civile précédent la formation
- Avoir un quotient familial inférieur ou égal à un montant qui vous sera communiqué par LADOM pour la prise en charge des frais pédagogiques.

Aucune condition de titre ou de diplôme n'est requise pour s'inscrire à ces formations. Il faut néanmoins réussir le test de positionnement en français et l'entretien de sélection.

**Les inscriptions s'effectuent jusqu'au 7 janvier 2022**

**sur le site internet : <http://www.ifcass.fr>**